



BON DE COMMANDE

BILLET AVION SEUL

Du mardi 05 au vendredi 15 mai 2020

Ref.
20510H60/JB

À retourner à l'agence BIPEL :

27B bd solférino – 35000 RENNES

bipel.billetterie@bipel.com // 0299305828

**PRIX DU BILLET D'AVION AVEC LA COMPAGNIE AERIENNE TRANSAVIA :
377 € PAR PERSONNE TAXES AEROPORT INCLUSES**

Le montant des taxes aéroport (73.10€ à ce jour soit le 15 octobre 2019) sera définitif le jour de l'émission des billets

Les vols peuvent être soumis à modification à tout moment de la part de la compagnie aérienne

Selon les vols suivants,

Le 05 mai 2020 TO3938 Paris Orly-Tel Aviv 11h40-17h25

Le 15 mai 2020, TO3931 Tel Aviv-Paris Orly 13h45-17h45

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : vendredi 28 février 2020 (sous toute réserve de disponibilité)

Nous vous conseillons de conserver une photocopie recto-verso de votre bulletin individuel d'inscription complété.

Bulletin valable pour UN SEUL VOYAGEUR (photocopies du bulletin acceptées)

Inscription effective, suivant l'ordre de réception du courrier, dès réception de ce bulletin, et du règlement de l'acompte.

Photocopie du passeport à nous transmettre dès que possible ou au plus tard le vendredi 28 février 2020

NOM : M., Mme, Mlle.....	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Date de naissance : / /	Nationalité : Profession :
N° téléphone :	N° portable :
Courriel/Mail :	

Assurance Multirisques (annulation toute cause justifiée, assistance médicale et rapatriement) en option :

- Souhaite souscrire l'assurance multirisques**, 24€ par personne. En cas d'annulation, l'assurance ne prendra en charge uniquement sur le billet d'avion.
- Ne souhaite pas souscrire l'assurance multirisques.**

Règlement du billet: 75€ / Solde avant le 17 mars 2020.

Quel que soit le mode de règlement, merci d'indiquer la référence du dossier : 20510H60/JB

- Règlement par chèque à l'ordre de BIPEL
- Règlement sécurisé en ligne sur notre site Internet (www.bipel.com)
- J'autorise BIPEL à prélever par Carte Bancaire (sauf American Express) la somme de€

Nous vous remercions de nous transmettre vos coordonnées bancaires par téléphone. Le prélèvement sera effectué à réception du bulletin d'inscription.

Santé : Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre transport.

.....

.....

ATTENTION ! Chaque personne de nationalité française doit se munir d'un **passport valide au minimum six mois après la date d'entrée en ISRAËL**

Pour les personnes d'autres nationalités, merci de contacter l'Ambassade israélien pour connaître les formalités administratives.

Au 18/03/20, nous ferons un point sur le nombre définitif de participants.

Une fois souscrite l'assurance multirisques ne vous sera pas remboursée pour une annulation pour toute cause justifiée.

Declare avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la compagnie aérienne

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »,

IM035100040

Les données vous concernant sont destinées à l'agence Bipel. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre inscription. Elles pourront éventuellement être utilisées par nos services internes. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et libertés" du 06/01/78). Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Un groupe doit être constitué de 10 personnes minimum.

1/ Confirmation de réservation

Afin de confirmer votre demande et votre acceptation des réservations, il est convenu le versement d'un acompte correspondant à 20% du montant total TTC des places réservées. Ces arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation totale du groupe.

2/ Conditions d'annulation totale du groupe

- Jusqu'à 46 jours du départ : pénalité du montant de l'acompte. Jusqu'au 18/03/20
- De 45 jours au jour du départ : 100% du montant total du groupe. Du 19/03 au 05/05/20
- Les bagages ne seront pas remboursés en cas d'annulation

3/ Annulation partielle de places et pénalités

- Du versement de l'acompte jusqu'à 46 jours du départ : 10% du nombre de sièges restants annulables sans frais, pénalité de 20 % (hors taxes) par place annulée au-delà de cette tolérance. Jusqu'au 18/03/20
- De 45 jours au jour du départ : 100% (hors taxes) de pénalité par place annulée. Du 19/03 au 05/05/20
- Dans le cas où vous ne pouvez honorer la base groupe de dix passagers, la compagnie aérienne se réserve le droit d'annuler vos places, et d'effectuer un réajustement tarifaire. BIPEL ne peut être tenu responsable de ces nouveaux frais.
- Les bagages ne seront pas remboursés en cas d'annulation de place.

4/ Règlement des places

Le solde est dû à 46 jours du départ. Avant le 18/03/20

5/ Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms et date de naissance à la compagnie aérienne au plus tard à 1 mois du départ. (Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs).

6/ Bagages

Une pièce de bagage de 15 ou 20 kg maximum est autorisé en soute et un bagage de 10 kg en cabine.